

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 06 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire

Date de convocation 16/03/2023 Date d'affichage de la convocation : 16/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Nombre de présents : 11 puis 13 – Nombre de votants : 11 puis 13

PRESENTS :

Christian BOURBON, Olivier CAURETTE, Claire CHATEAUZEL, Philippe LEMOINE, Corinne MICHAUD, Michaël ROLLOIS, Alexia LUNEL, Dominique MORIN, Alexandre KEÏTA, Héloïse BOUREAU, Marion GUGGER

ABSENTS REPRESENTES :

ABSENTS:

Michel BESNARD,  
Patrick SARAZIN,  
Hélène LUCAS

Claire CHATEAUZEL est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dominique MORIN, adjoint, s'occupe de la relecture.

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2023**

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions sur le compte-rendu du 23 mars 2023.

Aucune question nous passons au vote

Après délibération le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu

- 1 abstention, Marion GUGGER absente lors de cette réunion
- 10 pour.

**2. Vote des taux de taxes foncières bâti et non bâti**

Présentation des taux de taxe par Philippe LEMOINE.

Un tableau des évolutions des 5 dernières années est présenté

Les bases 2023 ont augmenté de 7,1 %. Les bases étant indexées sur l'inflation.

Nous avons une retenue automatique de 91 156 € sur nos recettes pour le fond d'équilibre national et le coefficient correcteur suite au changement de fiscalité de la Taxe d'Habitation.

En 2022, le taux de la taxe foncière sur le bâti était de 26% et de 42% pour la taxe foncière sur le non bâti.

Information complémentaire sur le SMIRTOM du Vexin, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va augmenter d'environ 20%.

Les bases augmentant déjà de 7,1 %, les membres de la commission finances et Philippe LEMOINE proposent de ne pas augmenter les taux de taxes foncières cette année même si cela serait nécessaire pour le budget de la commune afin de ne pas surcharger les foyers fiscaux.

Après délibération les conseillers valident à l'unanimité le maintien de nos taux de taxe foncière bâti et non bâti  
Pour 11 votants

### **3. Vote du taux de la taxe THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires ou logements Vacants)**

Nous devons de nouveau valider notre taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou les logements vacants.

Les variations de taux doivent être dans les même proportion que ceux de la taxe foncière.

Le taux actualisé proposé par la DGFIP est de 11.18%

Philippe LEMOINE précise que ce taux ne peut être modifié que de façon limitée sans augmenter les taux des taxes foncières.

Après délibération les conseillers valident à l'unanimité le vote du taux de la THRS à 11,18%

- Pour 11 votants

### **4. Renouvellement des contrats Imagine'R pour les transports scolaires (collège, lycée et étudiant)**

Nous ne connaissons pas encore les tarifs 2023/2024 mais nous avons besoin de signer le contrat avec le prestataire de transport. La part de la participation pourra être délibérée ensuite en juin si nous souhaitons revoir notre participation.

Cette délibération a pour but d'autoriser le maire à signer les contrats et documents nous liant pour le transport des lycéens et étudiants.

Le conseil valide à l'unanimité et autorise le maire a signer les documents correspondants

- Pour 11 votants

**21h20: Hélène LUCAS et Patrick SARAZIN rejoignent l'assemblée.**

### **5. Vote des tarifs de location de la salle des fêtes à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

Nous venons de valider un nouveau contrat de location beaucoup plus complet et il semble important de revoir l'ensemble des tarifs associés à notre salle des fêtes dont celui des frais de chauffage en hausse en 2022 et 2023

Nous avons enregistré 6 locations pour le premier semestre 2023

Nous pouvons envisager de 10 à 15 locations de la salle par an.

Pour rappel, prix 2022 :	Sans vaisselle	Avec vaisselle
- habitants de la commune	340 €	410 €
- extérieurs	630 €	780 €

> Caution maintenue, payable en deux chèques : 520 € + 100 € dégat et ménage

> Chauffage : 150 €/ week-end

Les frais d'entretien de la salle des fêtes augmentant, Philippe LEMOINE propose d'augmenter les coûts de location de la salle des fêtes à partir du 1er septembre 2023.

Le montant actuel n'a pas évolué depuis plusieurs année et nous avons un tarif très bas pour le personnes de la commune.

Prix proposés :

	Sans vaisselle	Avec vaisselle
- habitants de la commune	380 €	450 €
- extérieurs de la commune	700 €	850 €

> Chauffage : 180 €/ week-end

> Caution maintenue, payable en deux chèques : 1000 € pour un dégât et 200 € pour le ménage non fait.

**Après délibération et échange le conseil valide à l'unanimité cette évolution des tarifs de la salle des fêtes qui seront intégrés pour toute location intervenant après le 1<sup>er</sup> septembre 2023**

Vote 13 pour

## **6. Présentation et vote du budget communal 2023**

Philippe LEMOINE indique que la version éditable pour la DGFIP n'est pas le document disponible ce soir mais qu'il propose de présenter le budget sur le document de préparation qui indique les mêmes chiffres et qui permet de comparer avec l'année précédente budget et réalisé 2022.

Le maire présente les grandes évolutions envisagées et les propositions faites par la commission finances.

- Le tableau des investissements envisagés pour les trois prochaines années.
- Le tableau des dépenses et recettes de fonctionnement des trois dernières années et propositions 2023
- Evolution de la DGF Dotation Générale de Fonctionnement pour Chaussy
- Tableau des évolutions des taxes locales

Nous avons pris plus de temps sur les postes de dépenses et recettes de fonctionnement qui évoluent notablement : Augmentation du prix de la cantine, augmentation de la rémunération du personnel en prévision d'un recrutement soit en titulaire soit en contractuel, augmentation du prix de l'électricité, du fuel et gaz, augmentation faible du coût du passage de l'épaveuse et de la balayeuse, augmentation du SDIS.

Baisse des frais d'entretien des espaces verts.

Les montants alloués aux associations seront votés lors d'un prochain conseil municipal.

Mais nous avons validé une enveloppe globale de 9000€

### **> Les principaux postes de recettes :**

Nous avons vu les évolutions de la DGF et des taxes locales entre 2020 et 2023.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 155 365.35 €

### **> Les principaux projets d'investissements :**

Alexandre KEITA indique que vis-à-vis de notre profession de foi nous n'avons pas de projet en écologie et mobilité mais que le tableau présente bien les actions réparties sur les autres axes prévus.

Hélène LUCAS indique que les frais d'études d'hydrogéologue et / ou d'écologue pour le terrain derrière la gendarmerie qui va recevoir un projet immobilier n'apparaissent pas dans le tableau présenté.

Philippe LEMOINE indique qu'une somme de 25 000 euros est prévue pour les études (étude sur les économies d'énergies, étude sur le terrain Fournier, étude sur le terrain derrière la gendarmerie...). Et qu'à ce jour nous n'avons encore aucun devis sur ces trois points.

Patrick SARAZIN demande si une partie du terrain de la famille DAGORY, terrain qui est prévu d'être ouvert à l'urbanisation pour un lotissement, ne pourrait pas être préempté pour faire un parking destiné aux habitants notamment rue du Val?

Philippe LEMOINE indique qu'un budget supplémentaire pourra être voté au cours de l'année pour ce projet si nous le décidons mais il n'est pas inclus dans ce budget.

Patrick SARAZIN indique que le projet de lotissement doit prévoir des places ouvertes aux visiteurs. Il faudra les négocier avec l'aménageur.

Alexandre KEITA indique que nous consommons toute notre épargne dans les projets prévus pour les trois prochaines années.

Olivier CAURETTE indique que certains projets sont financés par emprunts bancaires. Philippe LEMOINE précise que nous n'avons pas de recettes en face et il convient de modérer cette situation.

Après en avoir délibéré le conseil valide à l'unanimité le budget présenté par monsieur le maire et l'autorise à signer les documents correspondants

Pour 13 votants

Section d'investissement      671 787.91 €

### **7. Présentation du nouveau logiciel de gestion des réservations des services périscolaires et vote pour autoriser le maire à signer les documents correspondants**

Marion GUGGER indique qu'en l'absence actuelle d'une secrétaire de mairie pour gérer les inscriptions à la cantine, les parents ne peuvent plus annuler les repas le jour pour le lendemain et qu'ils paient les repas manqués et, cela même si la raison est inhérente à leur situation (professeur absente...)

Michael ROLLOIS indique que même si les professeurs sont absents, les enfants sont accueillis à l'école et à la cantine.

Olivier CAURETTE indique que la souplesse jusqu'ici accordée était très « chronophage ».

Michael ROLLOIS et les membres de la commission école ont réfléchi à un logiciel pour réserver et gérer les repas scolaires et la garderie et émettre les factures correspondantes :

- Réservation des repas de cantine
- Réservation du péri-scolaire (garderie)
- Paiement des prestations et facturation
- Automatisation des repas vers le traiteur et le boulanger pour le lendemain
- Faire l'appel de l'enfant par le personnel pour vérifier sa présence
- Facturation

2 solutions étudiées :

> Berger-Levrault : Solution complexe et assez chère

(Achat et formation : 5 152 € et maintenance annuelle : 2 662 €)

> 3D Ouest : Solution fluide et moins chère

(Achat et formation : 2 640€ et maintenance annuelle : 1 080 €)

Corinne MICHAUD demande si techniquement les logiciels se valent.

Michaël ROLLOIS répond qu'au vu de la présentation faite par 3D Ouest et le retour d'expérience de la commune d'Us, ce prestataire paraît convenir pour répondre à notre objectif.

Prix TTC	Berger Levrault	3D OUEST
Achat logiciel	Suivi admin - 612€ Paramétrage BL citoyen - 385€ + paramétrage BL enfance - 1215€	Licence et mise en œuvre projet 1.200€
Formation	Bl. restauration (1,5 jour) - 1764€ BL périscolaire (1/2 jour) - 588€ Bl. famille (1/2 jour) - 588€	Téléformation 5h - 480€
Options		Paiement CB - 240€ Paiement IBAN - 240€ Application pointage tablette - 480€
Coût supplémentaire		Tablette android
Maintenance annuelle	BL enfance - 806€ BL périscolaire - 964€ BL gestion PJ - 259€ Portail citoyen restauration - 288€ Portail citoyen périscolaire - 345€	Logiciel - 600€ Pointage tablette - 240€ Paiements - 240€
Achat et formation	5.152€	2.640€ + tablette (250€?)
Maintenance annuelle	2.662€	1.080€

Après échange les conseillers approuvent à l'unanimité l'achat du logiciel de gestion et autorise le maire à signer les documents correspondant

## 8. Questions et informations diverses

- Point sur la mise en service de l'eau du puits du bois,

Le puits du bois devrait être mis en service le 17 avril car les résultats de la qualité d'eau sont corrects et qu'il n'y a plus de fuite du réseau. Par contre il faut maintenant faire une 2ème analyse positive avant son raccordement définitif au réseau de la commune.

Hélène LUCAS demande comment sera financée la dépollution à l'atrazine du site.

Philippe LEMOINE répond que le principe pollueur/payeur sera respecté.

- Projet de modification du PLU pour les aménagements du domaine de Villarceaux,

Projet de modification du PLU en version rapide simplifiée sur un seul sujet pour permettre le nouveau développement du domaine de Villarceaux suite à la modification des usages de certains bâtiments existants mais surtout pour accorder la possibilité de construire un théâtre éphémère pour recevoir de multiples activités culturelles. Le coût sera pris en charge par la région Ile de France.

Présentation du projet :

- > Des résidences pour artistes dans le château renaissance,
- > Restaurant gastronomique dans le château renaissance,
- > Un théâtre éphémère de 400 places,
- > De la restauration rapide côté ferme,
- > Un hôtel de 15 chambres
- > Un escape game
- > Un parcours numérique

Mise en place d'une navette depuis la gare la plus proche à étudier

Le Site sera ouvert toute l'année.

Restauration des bâtis existants à hauteur de 30 millions d'euros.

Hélène LUCAS interpelle Philippe LEMOINE sur le fait de ne pas avoir mis au courant les conseillers municipaux de la tenue de la réunion préparée par la Région sur le devenir de Villarceaux.

Plusieurs conseillers municipaux sont d'accord sur ce loupé de communication.

Philippe LEMOINE précise aussi que la réunion était sur invitation de la Région et non de la mairie et qu'il a pu suivre la présentation en tant que Maire de notre commune et a présenté la carte des activités envisagées à l'ensemble du conseil.

Michaël ROLLOIS précise, que la charge de travail du maire et des adjoints en cette période de quasi-absence de secrétariat est très importante – finalisation du budget, journal communal en réalisation, grands projets à l'étude... et que la communication ne doit pas être unilatérale. Il a sollicité trois commissions différentes (et donc tous les conseillers) pour avoir de l'aide à la réalisation de recherches ou de rédaction (article pour le bulletin, cahier des charges pour un projet de commission économies d'énergie) sans avoir aucune réponse.

Alexandre KEITA demande quelles seront les retombées pour la commune ?

Philippe LEMOINE indique qu'il y aura un peu de création d'emplois et du tourisme et donc des locations.

La modification du PLU concerne notamment la mise en œuvre du théâtre éphémère.

Marion GUGGER indique que de toutes les façons, la Région fera fi de notre position et n'a pas besoin de cette modification.

Philippe LEMOINE conteste cette affirmation puisque la région nous demande de modifier nos documents et propose aussi de réfléchir par la suite sur la modification du PLU touchant d'autres points concernant notre commune comme le commerce.

Alexia LUNEL demande les prochaines étapes venir.

Philippe LEMOINE indique que les 1ers projets verront le jour dès 2024 (parcours numérique...)

Et qu'il a été présenté un plan ambitieux et détaillé avec des étapes entre 2024 et 2027

Alexia LUNEL indique qu'elle a l'impression que la Région fait ce qu'elle veut, quand elle veut.

Il manque de la concertation avec les habitants.

Philippe LEMOINE souligne que nous voulions tous le développement du site et qu'il reste ouvert et nous avons signé des pétitions en ce sens et aujourd'hui vous réagissez en ce sens !

Subventions aux associations

Echange sur la suite de ce dossier pour lequel nous avons demandé des éléments à chaque association, demande restée pour certains sans réponse et d'autres incomplets.

Alexandre KEITA demande qu'un adjoint municipal soit référent pour les associations.

Dominique MORIN précise que cela peut être pris en charge par un conseiller sachant que toute décision doit être validée par le conseil dans son ensemble.

Olivier CAURETTE précise également que les pièces demandées aux associations pour obtenir une subvention, ne sont pas fournies (Rapport moral, CR annuel d'activité de l'année passée, bilan financier et petit rapport sur l'année à venir). Les associations qui ne renvoient pas ces pièces, ne doivent sûrement pas faire d'Assemblée Générale. Que faisons-nous pour ces associations qui n'auront pas remis ces documents avec leur demande de subvention ?

Patrick SARAZIN indique que ce système met à mal la vie associative et il est contre le fait de ne plus subventionner les associations qui n'envoient pas à minima leur CR d'AG.

Il est proposé de faire un dernier courrier demandant aux associations les éléments annuels sous 1 mois et de les prévenir que sans leur compte-rendu d'AG, ils ne disposeront pas de subvention en 2023.

Philippe LEMOINE propose de voter l'envoi du courrier et la décision de ne pas subventionner les associations qui n'auront pas envoyé leur CR d'AG.

Nous avons décidé de valider ce point au conseil de juin afin de laisser le temps des réponses en mai et l'analyse par la commission finance avant le conseil de juin

1 abstention, Alexia LUNEL

1 contre, Patrick SARAZIN

11 pour,

**Information :**

- Corinne MICHAUD présente un projet pour les futures décorations de Noël qui sont réfléchissantes sans consommation d'énergie

- Corinne MICHAUD indique que dimanche à 11h, à la mairie, 2 nichoirs seront donnés à Louane et Julia les deux premières naissances de l'année 2023

Levé de la séance à 0h07 le 7 avril 2023

**9. Prochains Conseils Municipaux :**

- Mercredi 24 mai 2023 à 20h30.

